



travail illégal dans la fonction publique territoriale

Par **jeanpaul83**, le **04/02/2020** à **15:33**

Bonjour

Je suis gardien concierge de nuit dans une Mairie.

Mes horaires sont de 18h au lendemain 8h. Pendant ces 14h je suis donc dans la Mairie. J'ai une pièce de repos je peux dormir lorsque la mairie est vide de toutes personnes.

Il arrive que je ne puisse pas me reposer parcequ' il y a du monde une partie de la nuit. Qu je me repose ou pas il faut que je sois opérationnel à 4h30.

Lors des congés de mon collègue (nous sommes deux gardiens au lieu de trois) je travaille toute une semaine 110h ou une quinzaine 220 h ou plus. je travaille également le samedi matin ce qui fait que pendant les congés de mon collègue je prend mon service le vendredi soir à 18h je reste la nuit a la Mairie, le samedi matin j'ouvre les portes de cette Mairie à 8h30 pour que mes collègues de l'état civil puissent recevoir le public. Je travaille également le samedi apres midi Mariages)jusqu'à minimum 17h30/18h. Peut on qualifié mon travail comme du travail illégal.

Merci de bien vouloir m'aider.

Cordialement